

Le chauffage résidentiel au bois en ville : diminuons les émissions

Le chauffage résidentiel au bois peut être une source de chaleur et d'agrément. Cependant il dégage une quantité importante de polluants tels que les particules fines ($PM_{2,5}$), les composés organiques volatils (COV), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le monoxyde de carbone (CO) et les oxydes d'azote (NO_X).

Selon Environnement Canada, 47 % des $PM_{2,5}$ produites par les activités humaines (industrie, transport et chauffage) proviennent de la combustion du bois en milieu résidentiel. En raison de leur petite taille, les $PM_{2,5}$ peuvent pénétrer loin dans les poumons et plusieurs études épidémiologiques ont démontré qu'il y a plus d'hospitalisations et de décès chez les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires et respiratoires (bronchite chronique, emphysème, asthme) lorsque les concentrations des $PM_{2,5}$ dans l'air ambiant augmentent.

Par ailleurs, certains contaminants émis par le chauffage au bois ont été reconnus cancérigènes dans d'autres contextes d'exposition. Les autres polluants dégagés par le chauffage au bois sont irritants pour les yeux et le système respiratoire.

En plus des personnes souffrant de maladies respiratoires et cardiovasculaires, les personnes âgées et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables aux effets des contaminants émis par le chauffage au bois.

Le problème de la pollution causée par le chauffage résidentiel au bois est particulièrement important à Montréal en raison de la grande concentration des résidences qui s'y trouvent. Près de 100 000 ménages sur l'île de Montréal utilisent des systèmes de combustion de bois, soit 10 % de l'en-



semble des ménages brûlant du bois au Québec. Toutefois, ils sont concentrés sur seulement 0,04 % du territoire québécois. Le niveau de certains polluants émis dans l'air par le chauffage au bois est plus élevé dans des quartiers résidentiels montréalais où cette pratique est populaire que dans le centre-ville de Montréal.

Afin de diminuer les effets néfastes sur la santé, il est recommandé de suivre les consignes sur la façon de chauffer et les équipements à utiliser (ex. : utiliser un poêle certifié, brûler du bois dur et sec, ne jamais brûler du bois traité ni des déchets). Ces informations sont accessibles en suivant les liens disponibles sur le site Internet de la Direction de santé publique de Montréal : <http://www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/chauffage/index.html>

Mais de telles mesures ne sont pas suffisantes pour une ville comme Montréal où il existe un grand nombre de ménages chauffant au bois. Pour avoir un véritable impact sur la qualité de l'air à Montréal, cette pratique doit être cessée lorsque Environnement Canada émet un avertissement de smog et réduite à tout autre moment.